

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

AGENCE CULTURELLE GRAND EST

1 Route de Marckolsheim

67600 SELESTAT

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

A Mesdames, Messieurs, Membres de l'association AGENCE CULTURELLE GRAND EST,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AGENCE CULTURELLE GRAND EST relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, et n'ayant pu consulter les documents signés autorisant cette affectation nous attirons votre attention sur les notes de l'annexe des comptes annuels et notamment concernant le commentaire relatif à la variation des fonds dédiés (page 11).

Nous attirons également votre attention sur le point 6 (Annexes – page 11) relatif aux conséquences de la baisse des subventions des financeurs, au plan de restructuration de votre association en cours et sur l'incertitude d'octroi des subventions futures.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- l'examen des estimations comptables significatives, et notamment, la vérification du cadre conventionnel des subventions reçues de la part des financeurs, ainsi que leur correcte comptabilisation,
- les options retenues dans le choix des méthodes comptables,
- la présentation d'ensemble des comptes,

n'appellent pas de notre part de commentaires particuliers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Sélestat, le 02 juin 2026.

Philippe DOUCY
Commissaire aux comptes



Société de Commissariat aux comptes
inscrite auprès de la cour d'appel de
Colmar
37a rue des Merles 67750
SCHERWILLER

Téléphone : 06 73 65 39 33
doucyphilippe@doucyconsillium.fr
<https://commissaire-aux-comptes-selestat.fr/>

SAS au capital de 1 000 EUROS
SIRET : 820 441 145 00019
N° TVA INTRACOM: FR51820441145
RCS COLMAR, APE 6920Z

Bilan Actif

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	328 109	328 109		
	Autres immobilisations incorporelles	105 514	64 973	40 541	47 679
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.	5 725 957	4 983 953	742 004	803 033
	Autres immobilisations corporelles	1 301 180	1 228 522	72 658	107 395
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	22 815		22 815	22 815
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	7 750		7 750	7 750
	TOTAL (II)	7 491 325	6 605 557	885 769	988 672
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
COMPTES DE REGULARISATION	Créances clients, usagers et comptes rattachés	94 363		94 363	79 118
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	147 914		147 914	292 820
	Charges constatées d'avance	84 337		84 337	38 572
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT DISPONIBILITES	1 515 870		1 515 870	1 345 753
	TOTAL (III)	1 842 484		1 842 484	1 756 263
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Écarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	9 333 809	6 605 557	2 728 252	2 744 936

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à plus d'un an



Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	390	405
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	649 059	583 743
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	2 593 264	2 240 222
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats	10 000	10 000
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
CHARGES D'EXPLOITATION	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		
	Utilisations des fonds dédiés	40 202	61 604
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	3 227	5 052
	Autres produits	7 770	6 974
	Total des produits d'exploitation	3 303 913	2 908 000
	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	1 197 675	1 071 434
	Aides financières		79
	Impôts, taxes et versements assimilés	86 410	92 532
	Salaires	971 342	933 277
	Cotisations sociales	363 171	377 424
	Dotation aux amortissements et dépréciations	438 935	388 279
	Dotation aux provisions	1 132	7 595
	Reports en fonds dédiés	110 000	22 500
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	10 493	6 443
	Total des charges d'exploitation	3 179 162	2 809 162
RESULTAT D'EXPLOITATION		124 751	8 838



Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

RESULTAT D'EXPLOITATION		124 751	8 838
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	3 218	59 214
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		3 218	59 214
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change	16	
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		16	
RESULTAT FINANCIER		3 202	59 214
RESULTAT COURANT avant impôts		127 953	68 052
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		782	13 565
TOTAL DES PRODUITS		3 307 131	2 967 214
TOTAL DES CHARGES		3 179 960	2 912 727
EXCEDENT ou DEFICIT		127 171	54 487
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			



Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **2 728 252** euros
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **3 307 131** euros
 - un total charges de **3 179 960** euros
 - dégage un résultat de **127 171** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2025**
- finit le **31/12/2025**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels ont été établis par le Conseil d'Administration et arrêté le 20 mai 2026.

1. PRESENTATION GENERALE DE L'AGENCE CULTURELLE GRAND EST

1.1 Activité

L'Agence culturelle Grand Est est un outil au service des politiques publiques de la culture et apporte aux élus, créateurs, diffuseurs, son soutien dans le domaine de l'information, de l'ingénierie, de l'accompagnement artistique, des moyens techniques ainsi que de la formation. L'Agence culturelle gère également deux parcs de matériels accessibles aux acteurs culturels, aux associations et aux collectivités locales. Elle met en partage des banques de ressources numériques dans les domaines du spectacle vivant et des politiques publiques de la culture.

1.2 Présentation du projet

L'Agence culturelle Grand Est est un outil au service des politiques publiques de la culture et apporte aux élus, créateurs, diffuseurs, son soutien dans le domaine de l'information, de l'ingénierie, de l'accompagnement artistique, des moyens techniques ainsi que de la formation.

Elle intervient dans le domaine des arts de la scène et des politiques culturelles.



Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Ainsi, elle agit en faveur des arts de la scène en veillant à la qualité et à l'aménagement de l'offre culturelle depuis la création jusqu'à la diffusion d'un projet artistique pour favoriser sa rencontre avec les publics.

Pour favoriser la diffusion des spectacles sur le territoire national, prolonger leur visibilité et leur durée d'exploitation, l'Agence culturelle met en place des espaces d'interconnaissance entre équipes artistiques et lieux culturels. Ainsi elle soutient la mobilité des spectacles Grand Est dans le cadre des actions mis en œuvre avec la Collaborative. Cette aide vise à renforcer la circulation des équipes artistiques Grand Est en dehors de la Région.

L'Agence définit son action dans un projet d'établissement qui précise ses axes d'intervention et décline ses modalités de participation. Assembler plutôt qu'organisateur, impulseur plutôt que gestionnaire de projet, l'Agence initie des démarches développant l'interconnaissance entre les acteurs de l'écosystème ainsi que l'articulation des problématiques sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la culture : création, production, diffusion, formation, médiation. Dans sa mission de structuration des filières professionnelles, elle propose une palette d'offres contribuant à l'accroissement des connaissances et des compétences (rencontres professionnelles, séminaires, ateliers, workshop, coaching...). Elle favorise des dynamiques de coopérations au-delà de la région tant dans l'espace national que transfrontalier.

Les objectifs poursuivis sont : Structurer les réseaux professionnels, consolider les qualifications, développer la coopération et renforcer l'économie des projets, faciliter l'accès à la ressource, susciter la mobilité des équipes et de projets au-delà des territoires d'implantation, favoriser la coopération publique au sein de projets culturels de territoire

Les publics ciblés sont les Compagnies artistiques, établissements culturels, auteurs, réalisateurs, collectivités territoriales. L'agence s'emploie à jouer son rôle d'ensemblier en rapprochant les différents acteurs de l'écosystème dans lequel agit l'opérateur.

Afin de réaliser le projet associatif, des partenariats ont été mis en place avec la Région Grand Est, la Drac Grand Est et les Départements.

L'Agence rayonne sur la Région Grand Est, le territoire national et transfrontalier.

Les moyens mis en œuvre par l'Agence pour réaliser son projet associatif sont exposés en détail dans le rapport moral du Président et le rapport d'activité du Directeur Général présentés lors de l'Assemblée Générale.



Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Il a été fait application des dispositions particulières du règlement n° 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables du 5 décembre 2018 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ainsi que les dispositions du règlement n°2022-06.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Concernant l'application du règlement sur les actifs, la société a retenu les hypothèses suivantes :

- Compte tenu de la nature de ses immobilisations, l'Agence n'a pas été en mesure d'identifier de composants significatifs.
- L'Agence ne prévoit pas de céder ses immobilisations avant l'achèvement de leur durée de vie.

La durée d'utilisation correspond en pratique aux durées d'usage qui étaient antérieurement pratiquées.

- La valeur résiduelle des immobilisations à la fin de leur utilisation étant, pour la quasi-totalité de celle-ci, non significative ou difficilement chiffrable, elle n'a pas



Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

été prise en compte.

S'agissant de matériel d'occasion, les immobilisations sont amorties sur une courte durée.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Logiciel, outil d'édition numérique 3 ans
- Site internet 10 ans
- Installations techniques, matériel & outillage industriels 1-5 ans
- Installations générales, agencements 5-10 ans
- Matériel de transport 1-5 ans
- Mobilier de bureau & informatique, mobilier 3-5 ans

Subventions

Les subventions d'investissement qui financent des immobilisations, font l'objet d'une reprise au même rythme que l'amortissement des biens financés, cette reprise étant constatée dans les produits d'exploitation.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES



Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

3.1. La mise à disposition dans le cadre de baux d'occupation précaire par le Conseil Régional des locaux et matériels d'équipement de ces locaux n'a pas fait, en l'absence de loyer ou de redevance, l'objet d'une valorisation intégrée dans le compte de résultat au regard de la spécificité des locaux.

A défaut d'avoir pu obtenir une valorisation locative des locaux mis à disposition par la Région

Grand Est, les hypothèses suivantes ont été retenues :

Prix au mètre carré retenu :

- Mètres carrés pour des surfaces de bureau : 16€/m2
- Mètres carrés pour des surfaces de stockage de matériels : 8€/m2

Au 31/12/2025, les locaux de l'Agence culturelle de Sélestat étaient répartis comme suit :

Structue	M2 spécifique
ACGE	1 901
FRAC	1 482
BDI	150
Total M2	3 533

Les parties communes aux 3 structures, soit 900m2, ne sont pas incluses dans cette répartition. La valorisation se fera uniquement sur les mètres carrés spécifiques.

Concernant les mètres carrés spécifique de l'Agence culturelle, les 1901 m2 se répartissent comme suit :

- 504 m2 de bureau
- 1397m2 pour le parc et le plateau de répétition

Soit une valorisation locative à retenir de 19 240 €.

3.2. L'agence assure l'entretien et le maintient en l'état des locaux situés à Sélestat ainsi que la prise en charge des frais liés aux fluides, l'énergie, la fibre et le téléphone. Depuis l'autonomisation du FRAC une partie des frais communs liés à l'exploitation du bâtiment sont supportés par ce dernier. En 2023 à la suite d'effort important en terme de consommation énergétique, la clé de répartition de l'électricité a été fixée à 50/50 identique à la clé de répartition retenue pour le gaz.. En 2024, un avenant a été signé pour arrêter les nouvelles clés de répartition.



Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Le montant global de la refacturation des frais au FRAC s'élève à 109 568 € en 2025 contre 89 941 € en 2024. La refacturation est comptabilisée dans un compte produits des activités annexes.

A noter également mais dans une moindre mesure, la prise en charge d'une partie des frais liés aux fluides et l'énergie par le Bureau des Images, indépendant juridiquement depuis l'Apport partiel d'Actif du Pôle Cinéma et Image Animée en 2022 à l'association Le Bureau des Images, pour un montant de 11 875 € en 2025 contre 12 486 € en 2024.

3..3. La réponse de l'administration fiscale, suite au questionnaire fiscal relatif au caractère lucratif ou non de l'association, a conclu à un non assujettissement des activités de l'Agence Culturelle Grand Est aux impôts commerciaux. L'Agence Culturelle Grand Est continue tout de même à être soumise à l'impôt sur les sociétés sur certains de ses revenus financiers.

3. Coreps

En 2024, a été mis en place Le Coreps. Il s'agit d'une instance régionale de dialogue social du spectacle vivant, le COREPS a pour mission principale de faciliter l'échange et le débat entre les organisations professionnelles, l'Etat et les collectivités territoriales. Il se concerte, alerte, veille et préconise mais n'est pas un lieu de décision des politiques publiques.

4. Les engagements de l'association en matière d'indemnités de départ à la retraite

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés ont été comptabilisés en 2009 pour la première fois en provision pour indemnités de fin de carrière.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon prospective sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 64 ans en tenant compte des paramètres suivants :

- propres à chacun des salariés de l'association (âge à la date de clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- taux d'actualisation 3,96%
- taux de charges sociales et fiscales 50%,

Le montant de la provision pour indemnité de fin de carrière s'élève à 93 182 € au



Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

31/12/2025.

5 Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont actés par le bureau et non par les financeurs à savoir que le bureau est composé de l'ensemble des financeurs.

6 Evènements postérieurs à la clôture

Le 4 novembre 2025, la Région Grand Est, par la voix de Mme Martine Lizola, présidente de l'Agence culturelle Grand Est, a informé les salariés que les moyens financiers de l'association Agence culturelle Grand Est allaient être fortement réduits pour 2026, du fait de la baisse drastique des subventions de fonctionnement octroyées par la Région Grand Est.

Par rebond, la Direction régionale des affaires culturelles du Grand Est (Drac Grand Est) a également annoncé la baisse de sa subvention de fonctionnement pour l'année 2026.

À terme, la Direction régionale des affaires culturelles du Grand Est a également fait savoir qu'elle se retirera de la gouvernance à compter de 2027, ce qui coïncidera avec l'arrêt de son subventionnement à l'Agence culturelle Grand Est.

Globalement, ces deux baisses cumulées s'élèvent à 1 323 000 € et sont réparties comme suit :

- Région Grand Est : -61,50 %, soit 750 000 € alloués en 2026 contre 1 948 000 € en 2025.
- Drac Grand Est : -69,40 %, soit 55 000 € alloués en 2026 contre 180 000 € en 2025.

L'association doit donc impérativement se réorganiser en prévision des difficultés économiques à venir à très court terme. Étant dans l'incapacité de compenser ces baisses par d'autres sources de financement, elle est contrainte de se réorganiser et d'envisager un projet de licenciement économique collectif de moins de 10 salariés.

De ce fait, lors des conseils d'administration des 19/11/2025, 08/12/2025, 15/12/2025 et 04/02/2026, les administrateurs ont réfléchi à un recentrage des activités de l'association.

Ainsi, la révision du périmètre d'intervention de l'Agence culturelle Grand Est prévoit le maintien des activités liées au pôle technique de la scène et à l'organisme de formation, ainsi que l'abandon des activités du pôle spectacle vivant.

Cela s'est traduit par l'adoption d'un projet de nouvel organigramme en conseil d'administration le 04/02/2026, ainsi que par l'adoption du budget prévisionnel 2026 en conseil d'administration le 03/03/2026.

Le Comité social et économique (CSE) a été convoqué pour deux réunions extraordinaires les 7 et 15 avril 2026, concernant le projet de licenciement collectif pour motif économique.



Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

de moins de 10 salariés. Les critères de licenciement ont été adoptés et la procédure de licenciement s'est poursuivi avec la convocation des salariés concernés.



Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	434 469				846	433 623
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	434 469				846	433 623
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	5 458 141		317 229		49 412	5 725 957
	Instal., agencement, aménagement divers	621 655		17 400			639 055
	Matériel de transport	132 711					132 711
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	536 249		1 402		8 237	529 414
	Emballages récupérables et divers						
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 748 755		336 031		57 649	7 027 137
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés	22 815					22 815
	Prêts et autres immobilisations financières	7 750					7 750
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	30 565					30 565
TOTAL		7 213 789		336 031		58 495	7 491 325



Amortissements

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	386 789	7 138	846	393 082
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	386 789	7 138	846	393 082
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	4 655 108	378 258	49 412	4 983 953
	Autres instal., agencement, aménagement divers	581 854	13 818		595 672
	Matériel de transport	113 294	9 833		123 127
	Matériel de bureau, mobilier	488 072	29 888	8 237	509 723
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 838 327	431 796	57 649	6 212 475
TOTAL		6 225 116	438 935	58 495	6 605 557



Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts	92 050	1 132		93 182
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	92 050	1 132		93 182
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		92 050	1 132		93 182
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			1 132		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					



Créances et Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

	31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	7 750		7 750
Clients, usagers douteux ou litigieux			
Autres créances clients, usagers	94 363	94 363	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	1 439	1 439	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxes sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers			
Confédération, fédération, union, entités affiliées			
Créances reçues par legs ou donations			
Débiteurs divers	146 475	146 475	
Charges constatées d'avance	84 337	84 337	
TOTAL DES CREANCES	334 363	326 613	7 750
Prêts accordés en cours d'exercice			
Remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

	31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	183 042	183 042		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	51 286	51 286		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	76 830	76 830		
Impôts sur les bénéfices	782	782		
Taxes sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	8 648	8 648		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	61 658	61 658		
Confédération, fédération, union, entités affiliées				
Autres dettes	9 849	9 849		
Dettes représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	392 094	392 094		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts dettes associés (personnes physiques)				



Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité		1 213 442			1 213 442
Autres réserves					
Report à nouveau	1 158 955	(1 158 955)			
Excédent ou déficit de l'exercice	54 487	(54 487)	127 171		127 171
Situation nette	1 213 442		127 171		1 340 613
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	866 253		282 812	356 702	792 363
Provisions réglementées					
TOTAL	2 079 695		409 983	356 702	2 132 976



Variation des Fonds Dédiés

Etat exprimé en euros

	Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Fonds dédiés Qualiopi	13 455		13 455				
Fds dédiés Tournée de coopération 2026		65 000				65 000	
Fds dédiés Fluxus 2026		45 000				45 000	
Fds dédiés act structurantes ds l'entrepr	4 287		4 287				
Fds dédiés DRAC Forum 2025	22 500 (59 167) (54 790) (707) (17 500) (15 000) (42 520)		22 500				
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	26 787 (176 229)	110 000	40 242			110 000	



Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			84 337
Maintenance bâtiment		9 782	
Abonnement LUCCA		4 017	
Loyers Reims		2 948	
Abonnements logiciels		21 175	
Assurance		46 415	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			84 337



Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			



Charges à payer

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

Total des Charges à payer		192 307
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURNISS. FACT. NON PARVE</i>	<i>110 690</i>	110 690
Dettes fiscales et sociales <i>DETTES PROV. PR CONG. PAY.</i> <i>ORGANISMES SOCIAUX-CHARGE</i> <i>CHARGES A PAYER FORMATION</i>	<i>49 716</i> <i>25 852</i> <i>3 200</i>	78 768
Autres dettes <i>CLIENT AVOIR A ETABLIR</i> <i>DIVERS CHARGES A PAYER</i>	<i>22</i> <i>2 827</i>	2 849



Produits à recevoir

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		203 402
Autres créances clients <i>CLIENTS FACT A ETABLIR</i>	56 927	56 927
Autres créances <i>RRR A OBTENIR + AVOIRS NON ENCORE RECUS PRODUITS A RECEVOIR</i>	456 146 019	146 475



Détail concours publics et subventions

Libellé	Concours publics	Subventions d'exploitation	Subventions d'investissement
SUBVENTION INVESTISSEMENT REGION 2025			282 812
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2025 DRA		195 000	
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2025 RGE		1 948 000	
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT FEDER		41 746	
Totalisation		2 184 746	282 812



Annexe libre

Etat exprimé en euros

Tableau sur les effectifs salariés

Statut	Homme	Femme	Total
Cadre	6	7	13
Technicien/agen de maîtrise	4	3	7
Employé		3	3
Total	10	13	23



